

## Procès-verbal de Assemblée Générale extraordinaire - 16 mars 2018

ADACE THOMSON CSF  
Maison des Associations 1, rue Casimir Brenier  
38120 Saint-Egrève

Le 16 mars, à 14h30, les membres de l'association ADACE THOMSON CSF se sont réunis à l' Espace Robert Fiat , en **Assemblée Générale Extraordinaire** sur convocation du président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mr Gaston SULPICE, président de l'association. Assisté des membres du bureau.

185 adhérents (es) sur 211, à jour de cotisation, étaient présents (es) ou représentés (es). Également invités et présents, Olivier GONNARD secrétaire CE CROLLES 2 et Dominique LATOUR , secrétaire CE LCD Avionics Moirans.

L'ordre du jour est rappelé par le Président :

Changement du nom de l'association.

Nécessité de toiletter les statuts et plus particulièrement **l'article 4**, très restrictif concernant l'adhésion à notre association.

Constat: Il est de plus en plus difficile à notre époque d'avoir un déroulement de carrière dans une même entreprise dans nos secteurs d'activités. Aussi proposons-nous de le modifier dans ces termes :

### Statuts actuels:

**Nom de l'association : ASSOCIATION DES ANCIENS DES COMITES D'ENTREPRISES THOMSON/CSF ET FILIALES DE LA REGION GRENOBLOISE (TRIXELL, THALES-MOIRANS, ST MICROELECTRONICS GRENOBLE-CROLLES1-CROLLES2-E2V ISSUES DE L'EX THOMSON C.S.F. ST EGREVE) (A.D.A.C.E THOMSON CSF)**

### **ADACE THOMSON CSF**

***Adhésion : Pour être membre de l'Association, il est nécessaire d'avoir pris sa retraite ou sa préretraite dans un des établissements participant au financement de l'Association.***

**Proposition de modification: ASSOCIATION DES ANCIENS DES COMITES D'ENTREPRISES ISSUS D'ENTREPRISES DE L'ELECTRONIQUE DU BASSIN GRENOBLOIS**

***Nom de l'association ADACE38***

***Sont membres actifs de l'Association:***

***Les retraités, préretraités, ayant effectué une partie significative de leur carrière dans une des entreprises citées à l'article 1.***

***(Ils doivent être agréés par le bureau et à jour de leur cotisation).***

**Questions ?**

***Pas de questions précises posées.***

***Mise aux voix :***

***Contres : 0 voix Absentions : 0 voix Pour : 185 voix.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée suivie d'un pot de l'amitié.

*Le président Gaston SULPICE*